

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **TRA 045-7362/19/BM**

#### **■ Attribution d'une subvention à l'association Mobilidées pour 2020 - Approbation d'une convention**

##### **MET 19/13385/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre des enjeux identifiés par son Agenda de la Mobilité la Métropole Aix-Marseille-Provence (AMP) s'engage en faveur des mobilités durables et alternatives, Les questions d'accessibilité aux zones d'activités et de desserte en transports en commun, constituent un des grands enjeux de l'attractivité de ces zones d'emploi.

La Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite favoriser le regroupement des entreprises qui s'associent au sein d'une même zone d'emploi pour réaliser un PDMIE (Plan de mobilité inter-entreprises), par la mise en place d'un soutien financier.

Ce soutien, qui s'adresse aux associations œuvrant à la réalisation et à l'animation de PDMIE, permet à la Métropole de compléter ses missions obligatoires de « conseil en mobilité » en favorisant les actions qui développent ou promeuvent les mobilités durables.

La Métropole Aix-Marseille-Provence entend ainsi notamment :

- contribuer à la promotion des démarches de plans de mobilité, engagées par les entreprises,
- promouvoir la mutualisation des moyens et des solutions, le regroupement des acteurs et les actions innovantes,
- mieux connaître les acteurs économiques du territoire et le besoin en mobilité des salariés dans le temps,
- proposer une valeur ajoutée à l'offre d'implantation des entreprises sur les zones d'activités, en assurant une offre en mobilité durable pour les déplacements des salariés,

Signé le 19 Décembre 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 30 décembre 2019

- communiquer, informer et sensibiliser sur l'offre de déplacement alternative, l'autosolisme et sur l'usage des transports en commun.

Mobilidées a pour objectif l'amélioration de la mobilité des salariés sur l'ensemble de son périmètre. Créée en 2011 par les associations de la zone d'activité couverte, Asl Les Paluds, Apage de Gémenos, et Asl Auchan, l'association Mobilidées comptait 7 entreprises adhérentes en 2012. Elle en compte 25 en 2018 (soit environ 5000 salariés). Cette progression indique une forte attente des entreprises en faveur de l'amélioration de la mobilité des salariés.

L'association Mobilidées assure la promotion, l'accompagnement et l'incitation à la mise en place des démarches et actions du PDMIE auprès des responsables d'entreprises et des salariés. Elle a aussi pour objectif la mise en œuvre de ce plan, élaboré collectivement avec les associations de la Zone Industrielle des Paluds sur Aubagne, de la Zone d'Activités l'Apage de Gémenos, de la Zone Commerciale la Martelle/Pastre sur Aubagne, et dernièrement sur la zone du Pôle Alpha et la Zone Napollon, ce qui représente un des bassins d'activités parmi les plus importants du Territoire en termes d'emploi avec 2000 entreprises et près de 24000 salariés.

Conscients de l'intérêt d'aborder ces questions de manière globale et d'anticiper sur les démarches individuelles des entreprises soumises à l'obligation d'un Plan de Déplacement d'Entreprise, l'association entend :

- Favoriser le changement de comportement sur son périmètre en agissant sur les modes de transport et de passer du tout voiture au co-voiturage, transports en commun et autres modes alternatifs,
- animer et continuer le déploiement de l'outil Mobil'Act déployé dans le cadre de l'appel à projets Solu-Mob,
- asseoir son action grâce à la mise en place d'une stratégie de communication (animation des réseaux sociaux, flyer, communication "porte à porte" auprès des entreprises, recherche de partenaires...),
- continuer la mise en place des fiches de diagnostic des situations à risques,
- consolider le déploiement des plans de mobilité et du PDMIE.

Afin d'atteindre ces objectifs, l'association s'appuie sur un conseiller en mobilité salarié à temps complet, d'une part, et met en œuvre des moyens de promotion, communication et sensibilisation d'autre part, dont notamment :

- des animations thématiques, ainsi qu'une animation majeure durant la semaine européenne de la mobilité,
- des actions marketing ciblées auprès des différentes entreprises dans son périmètre pour la promotion des transports en coordination avec l'autorité organisatrice et Lepilote.com,
- des actions de promotion de l'autopartage et du co-voiturage,
- des actions de sensibilisation aux risques routiers du secteur et à la sécurité routière visant à favoriser les modes partagés,
- un conseil en mobilité au service des entreprises du secteur,
- des actions d'actualisation et suivi permanent du PDMIE.

Cette dernière a déposé une demande de subvention auprès de la Métropole à hauteur de 80 000 euros.

En cohérence avec la politique de soutien aux associations chargées de la mobilité et du développement des Plan de Mobilité au sein des zones d'activité de son territoire, et afin de poursuivre le déploiement du plan d'action du PDMIE et plus largement le conseil en mobilité auprès des entreprises et des salariés, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite continuer à soutenir l'association Mobilidées en lui attribuant une subvention globale de 40 000 euros au titre de l'année 2020 au titre du fonctionnement général de l'association.

Les modalités de versement de la subvention sont détaillées dans la convention annexée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- L'avis favorable de la commission de suivi et cohérence des subventions ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Territoire de Marseille Provence du 17 décembre 2019 ;
- L'avis du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile du 12 décembre 2019.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- L'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en faveur d'une amélioration de la mobilité de ses habitants.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention de 40 000 euros à l'association Mobilidées au titre du fonctionnement général dans le cadre de l'activité de l'association dans le domaine de la promotion, l'accompagnement et l'incitation à la mise en place des démarches et actions de Plans de mobilité inter-entreprises sous réserve de l'adoption du budget annexe Transport de la Métropole pour l'exercice 2020.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention ci-annexée avec Mobilidées.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous les documents y afférents.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe transport 2019 de la Métropole Aix-Marseille-Provence : Sous politique A710 - Nature 6574 pour 40 000 euros.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Transports, Mobilité et Déplacements

Roland BLUM